



force de proposition

#EcosystemeCCI06



Le parc du Bois de Grasse regroupe 80 entreprises

## PARC D'ACTIVITÉS : COMMENT LA CCI ACCOMPAGNE SUR LE TERRAIN LES ENTREPRISES DU BOIS DE GRASSE

■ ZONES D'ACTIVITÉ, STRUCTURATION DU CLUB, PROPOSITION D'ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) POUR PERMETTRE AUX ENTREPRISES DU PARC DE S'Y MAINTENIR ET DE SE DÉVELOPPER... FOCUS SUR L'ENSEMBLE DE L'ACTION MENÉE PAR LA CCI.

Sur le terrain, quand la CCI intervient, c'est efficace. Ce sont les entreprises qui le disent : la présidente du club des Entreprises des Bois de Grasse (EBG), Laurence Monrose, l'affirme sans ambages et avec enthousiasme : "La relation est exceptionnellement bonne. C'est un travail de partenariat, d'échange. Sans cela, tout aurait été beaucoup plus compliqué. La CCI nous a aidés dans les démarches administratives, elle a contribué au budget de certaines actions, a mis à notre disposition un

permanent qui vient une journée par semaine et soulage le club. Pour nous, ce support a été essentiel. Sans lui, nous aurions eu beaucoup plus de difficultés à nous lancer et à exister."

Un soutien qui a permis au Club EBG de monter vite en puissance. C'est ce soutien qui a permis à ce club d'entreprises, l'un des plus récents du département, de monter vite en puissance. Au

jourd'hui, il affiche un superbe dynamisme et contribue à l'attractivité d'un parc d'activités qui regroupe soixante-dix entreprises et 1200 salariés sur un peu plus de 20 hectares directement branchés sur la pénétrante Cannes-Grasse. Un parc marqué par une prédominance des secteurs parfums et arômes évidemment, nous sommes à Grasse, mais avec de la diversité tant dans les secteurs d'activité (BTP, plasturgie, stockage,

commerce de gros, etc.), que dans la taille (quelques grosses structures en nombre d'emplois comme Firmenich, Groupe Arthes, IFF, Jean Niel, Oredui, Parfex, mais aussi beaucoup de petites sociétés).

La création du club d'entreprises (le parc a été créé en 1978) a commencé en 2013. "Des dirigeants qui cherchaient à répondre aux problèmes rencontrés sur le parc ont d'abord échangé... dans la rue" se souvient Laurence Monrose. "Puis nous nous sommes réunis régulièrement jusqu'à la création de l'association avec une trentaine d'entreprises. Toutes, grandes ou petites, ont commencé à travailler ensemble sur les sujets qui préoccupaient (signalétique, plan de déplacements inter-entreprises, aménagements...). Dans cette étape, la CCI nous a beaucoup aidés à nous structurer". Sur le terrain, une vraie relation de confiance a été nouée : "Il faut avoir à l'esprit qu'en tant que chefs d'entreprise, nous travaillons tous dans l'urgence. Le temps nous manque toujours. Ludovic Asso, le permanent de la CCI, nous conseille, nous aiguille sur le service ou la personne la plus appropriée à nous apporter des réponses, écrit nos comptes rendus, nos rapports, acte les décisions, les diffuse... Tout ce que nous n'arrivons pas à faire faute de temps. Il assure la continuité, nous donne accès à plus d'information."

Une démarche d'écologie industrielle et d'économie circulaire. Soutenu en parallèle par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le club a pu aussi élargir ses actions et s'engager dans une véritable démarche d'écologie industrielle et d'économie circulaire. EBG a pu mener une concertation permanente avec les collectivités sur les actions de qualification et



Laurence Monrose, présidente d'EBG, le club des entreprises du parc





## DES RÉPONSES AU PROBLÈME CRUCIAL DU FONCIER INDUSTRIEL

Promotion et organisation doivent s'accompagner d'un renforcement de l'offre. Le message a été parfaitement entendu par Jérôme Viaud, maire de Grasse et président de la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse. Le club, la CCI et les services de la CAPG ont travaillé alors ensemble pour apporter des "retouches" au PLU tout en respectant l'environnement. Un premier aménagement des règles est intervenu en Conseil municipal le 19 septembre. Une Modification Simplifiée a permis de donner de l'air : hauteur montée de 3,5 m (de 10m à 13,5 m), soit d'un étage ; maintien d'une distance de retrait minimum de 5 mètres mais suppression d'une autre limitation, celle d'un retrait de la moitié de la hauteur des bâtiments. Le reste des demandes des entreprises sera traité lors d'une procédure de révision du PLU, qui est en cours.

Comme Jérôme Viaud l'a de nouveau rappelé lors du vote du PLU en Conseil municipal début novembre, "Grasse connaît aujourd'hui une dynamique économique nouvelle et puissante, un regain d'intérêt majeur auprès des grands groupes industriels de la filière des arômes et des parfums, et de toute la chaîne de leurs fournisseurs et de la sous-traitance. Cette vitalité économique, qui se ressent auprès des entreprises grassoises, induit actuellement des besoins d'agrandissements auxquels il convient de répondre". Une première salve de réponses sur ce problème crucial du foncier industriel qui a pu être donnée grâce à cette concertation exemplaire entre mairie, communauté d'agglomération, CCI et club d'entreprises. ■

d'amélioration du parc (réfection des voiries, nouvelle signalétique, emplacements de parking, transports en commun, gestion des flux de circulation...). Il a multiplié les moments d'échanges sur le parc, permettant de faire émerger des synergies entre les entreprises : ZA/café, réunions "after work", journées portes ouvertes, opération "les entreprises ouvrent leurs portes pour l'emploi", fêtes des voisins au travail. C'est ce qui lui a valu en 2015, le Trophée "Coup de cœur" RSE Parc d'Activités".

Le club EBG a aussi été sollicité pour donner son avis sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui était mis en révision. Un point essentiel. Le secteur des parfums a le vent en poupe. Il affiche de belles courbes de croissance. Mais plusieurs grosses entreprises du parc voyaient leur développement sur le site limité en raison de règles de gabarit trop restrictives. Exemple avec Parfex (une cinquantaine de salariés) comme le note l'un de ses responsables, Thierry Di Manno, secrétaire d'EBG. Spécialisée dans la création et fabrication de fragrances, la société a besoin de créer une nouvelle usine (avec plus de 20 emplois nouveaux à la clé). Sans aménagement du PLU, elle aurait été contrainte de partir pour assurer son expansion. Exemple également avec Jean Niel que pilote Georges de Boutiny ou avec IFF-LMR, les anciens laboratoires Monique Remy. Des entreprises en forte croissance arrivaient au bout de leurs possibilités de développement dans les Bois de Grasse... Le message a été entendu (*voir encadré ci-dessus*). ■